

la chair, que le sang et les excréments de l'hostie.

6 Le prêtre jettera aussi dans le feu qui brûle la vache, du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate teinte deux fois.

7 Et enfin après avoir lavé ses vêtements et son corps, il reviendra au camp, et il sera impur jusqu'au soir.

8 Celui qui aura brûlé la vache, lavera aussi ses vêtements et son corps, et il sera impur jusqu'au soir.

9 Un homme qui sera pur recueillera les cendres de la vache, et les répandra hors du camp en un lieu très-pur, afin qu'elles soient gardées avec soin pour tous les enfans d'Israël, et qu'elles leur servent à faire une eau d'aspersion; parce que la vache a été brûlée pour le péché.

10 Et lorsque celui qui aura porté les cendres de la vache, aura lavé ses vêtements, il sera impur jusqu'au soir. Cette ordonnance sera sainte et inviolable par un droit perpétuel aux enfans d'Israël, et aux étrangers qui habitent parmi eux.

11 Celui qui pour avoir touché le corps mort d'un homme en demeurera impur durant sept jours,

12 recevra l'aspersion de cette eau le troisième et le septième jour, et il sera ainsi purifié. S'il ne reçoit point cette aspersion le troisième jour, il ne pourra être purifié le septième.

13 Quiconque ayant touché le corps mort d'un homme, n'aura point reçu l'aspersion de cette eau ainsi mêlée, souillera le tabernacle du Seigneur, et il périra du milieu d'Israël: il sera impur, parce qu'il n'a point été purifié par l'eau d'expiation, et son impureté demeurera sur lui.

14 Voici la loi pour un homme qui meurt dans sa tente: Tous ceux qui seront entrés dans sa tente, et tous les vases qui s'y trouveront, seront impurs pendant sept jours.

15 Le vaisseau qui n'aura point de couvercle, ou qui ne sera point lié par-dessus, sera impur.

16 Si quelqu'un touche dans un champ le corps d'un homme qui aura été tué, ou qui sera mort de lui-même, ou s'il en touche un os ou le sépulcre, il sera impur pendant sept jours.

17 Ils prendront des cendres de la vache brûlée pour le péché, et ils mettront de l'eau vive par-dessus ces cendres dans un vaisseau;

18 et un homme pur y ayant trempé de l'hysope, il en fera des aspersion sur toute la tente, sur tous les meubles, et sur toutes les personnes qui auront été souillées par cette sorte d'impureté;

19 et ainsi le pur purifiera l'impur le

troisième et le septième jour: et celui qui aura été purifié de la sorte le septième jour, se lavera lui-même et ses vêtements, et il sera impur jusqu'au soir.

20 Si quelqu'un n'est point purifié en cette manière, il périra du milieu de l'assemblée; parce qu'il a souillé le sanctuaire du Seigneur, et que l'eau d'expiation n'a point été répandue sur lui.

21 Cette ordonnance est une loi qui se gardera à perpétuité. Celui qui aura fait les aspersion de l'eau, lavera aussi ses vêtements. Quiconque aura touché l'eau d'expiation, sera impur jusqu'au soir.

22 Celui qui est impur rendra impur tout ce qu'il touchera: et celui qui aura touché à quelqu'une de ces choses, sera impur jusqu'au soir.

## CHAPITRE XX.

*Mort de Marie. Eaux de contradiction. Opposition des Iduméens. Mort d'Aaron.*

1 Au premier mois de la quarantième année, toute la multitude des enfans d'Israël vint au désert de Sin: et le peuple demeura à Cadès. Marie mourut là, et fut ensevelie au même lieu.

2 Et comme le peuple manquait d'eau, ils s'assemblèrent contre Moïse et Aaron;

3 et ayant excité une sédition, ils leur dirent: Plût à Dieu que nous fussions périés avec nos frères devant le Seigneur!

4 Pourquoi avez-vous fait venir le peuple du Seigneur dans cette solitude, afin que nous mourions, nous et nos bêtes?

5 Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Egypte, et nous avez-vous amenés en ce lieu malheureux, où l'on ne peut semer; où ni les figuiers, ni les vignes, ni les grenadiers ne peuvent venir, et où l'on ne trouve pas même d'eau pour boire?

6 Moïse et Aaron ayant quitté le peuple, entrèrent dans le tabernacle de l'alliance, et s'étant jetés le visage contre terre, ils crièrent au Seigneur, et lui dirent: Seigneur Dieu, écoutez le cri de ce peuple, et ouvrez-leur votre trésor, donnez-leur une fontaine d'eau vive, afin qu'étant désaltérés ils cessent de murmurer. Alors la gloire du Seigneur parut au-dessus d'eux.

7 Et le Seigneur parla à Moïse, et lui dit:

8 Prenez votre verge, et assemblez le peuple, vous et votre frère Aaron; parlez à la pierre devant eux, et elle vous donnera des eaux. Et lorsque vous aurez fait sortir l'eau de la pierre, tout le peuple boira, et toutes ses bêtes.

9 Moïse prit donc sa verge qui était devant le Seigneur, selon qu'il le lui avait ordonné,

10 et ayant assemblé le peuple devant la pierre, il leur dit: Ecoutez, rebelles et

incrédules. Pourrons-nous vous faire sortir de l'eau de cette pierre?

11 Moïse leva ensuite la main, et ayant frappé deux fois la pierre avec sa verge, il en sortit une grande abondance d'eau, en sorte que le peuple eut à boire, et toutes les bêtes aussi.

12 En même temps le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : Parce que vous ne m'avez pas cru, et que vous ne m'avez pas sanctifié devant les enfans d'Israël, vous ne ferez point entrer ces peuples dans la terre que je leur donnerai.

13 C'est là l'eau de contradiction, où les enfans d'Israël murmurèrent contre le Seigneur, et où il fit paraître sa puissance et sa sainteté au milieu d'eux.

14 Cependant Moïse envoya de Cadès des ambassadeurs au roi d'Edom pour lui dire : Voici ce que votre frère Israël vous mande : Vous savez tous les travaux que nous avons soufferts,

15 de quelle sorte nos pères étant descendus en Egypte, nous y avons habité long-temps, et que les Egyptiens nous ont affligés, nous et nos pères;

16 et comment enfin ayant crié au Seigneur, il nous a exaucés, et a envoyé son ange, qui nous a fait sortir de l'Égypte. Nous sommes maintenant près de la ville de Cadès, qui est à l'extrémité de votre royaume.

17 Nous vous conjurons de nous permettre de passer par votre pays. Nous n'irons point au travers des champs, ni dans les vignes, et nous ne boirons point des eaux de vos puits; mais nous marcherons par le chemin public, sans nous détourner ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous soyons passés hors de vos terres.

18 Edom leur répondit : Vous ne passerez point sur mes terres, autrement j'irai en armes au-devant de vous.

19 Les enfans d'Israël lui répondirent : Nous marcherons par le chemin ordinaire; et si nous buvons de vos eaux, nous et nos troupeaux, nous paierons ce qui sera juste; il n'y aura point de difficulté pour le prix; souffrez seulement que nous passions sans nous arrêter.

20 Mais il répondit : Vous ne passerez point. Et aussitôt il marcha au-devant d'eux avec une multitude infinie qui faisait une puissante armée :

21 et quelques prières qu'on lui fit, il ne voulut point les écouter, ni accorder le passage par son pays; c'est pourquoi Israël se détourna de ses terres.

22 Et ayant décampé de Cadès, ils vinrent à la montagne de Hor, qui est sur les confins du pays d'Edom.

23 Le Seigneur parla en ce lieu à Moïse,

24 et lui dit : Qu'Aaron aille se joindre à son peuple : car il n'entrera point dans la terre que j'ai donnée aux enfans d'Israël, parce qu'il a été incrédule aux paroles de ma bouche, au lieu nommé les Eaux de contradiction.

25 Prenez donc Aaron et son fils avec lui, et menez-les sur la montagne de Hor.

26 Et ayant dépouillé le père de sa robe, vous en revêtirez Eleazar son fils : et Aaron sera réuni à ses pères, et mourra en ce lieu.

27 Moïse fit ce que le Seigneur lui avait commandé : ils montèrent sur la montagne de Hor devant tout le peuple.

28 Et après qu'il eut dépouillé Aaron de ses vêtemens, il en revêtit Eleazar son fils.

29 Aaron étant mort sur le haut de la montagne, Moïse descendit avec Eleazar.

30 Et tout le peuple voyant qu'Aaron était mort, le pleura dans toutes ses familles pendant trente jours.

#### CHAPITRE XXI.

*Victoire des Israélites sur les Chananéens. Serpent d'airain. Séhon et Og vaincus.*

1 Arad roi des Chananéens, qui habitait vers le midi, ayant appris qu'Israël était venu par le chemin des espions, combattit contre Israël, et l'ayant vaincu, il en emporta des dépouilles.

2 Mais Israël s'engagea par un vœu au Seigneur, en disant : Si vous livrez ce peuple entre mes mains, je ruinerai ses villes.

3 Le Seigneur exauça les prières d'Israël, et lui livra les Chananéens, qu'il fit passer au fil de l'épée, ayant détruit leurs villes : et il appela ce lieu Horma, c'est-à-dire, anathème.

4 Ensuite ils partirent de la montagne de Hor par le chemin qui mène à la mer Rouge, pour aller autour du pays d'Edom. Et le peuple commençant à s'ennuyer du chemin et du travail,

5 il parla contre Dieu et contre Moïse, et lui dit : Pourquoi nous avez-vous fait sortir de l'Égypte, afin que nous mourissions dans ce désert? Le pain nous manque, nous n'avons point d'eau : le cœur nous soulève maintenant à la vue de cette chétive nourriture.

6 C'est pourquoi le Seigneur envoya contre le peuple des serpents brûlans. Plusieurs en ayant été ou blessés, ou tués,

7 ils vinrent à Moïse, et lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons parlé contre le Seigneur et contre vous; priez-le qu'il nous délivre de ces serpents. Moïse pria donc pour le peuple,

8 et le Seigneur lui dit : Faites un serpent d'airain, et mettez-le pour servir de signe; quiconque étant blessé des serpents le regardera, sera guéri.